

FAUNE DES COLONIES FRANÇAISES

Tome V — 1934 — Fascicule 7

Les Grands Animaux de chasse de l'Afrique Française

(A. O. F., A. E. F. et Cameroun)

par Louis LAVAUDEN

Conservateur des Eaux et Forêts
Professeur à l'Institut national agronomique

INTRODUCTION

On ne possède que très peu de renseignements sur les grands animaux des Colonies françaises de l'Afrique. Les savants officiels sont restés muets sur ces sujets. Il semble vraiment qu'il ne soit pas scientifique de s'occuper d'animaux qui ne peuvent être étudiés dans un laboratoire.

A cet égard, comme en bien d'autres en matière coloniale, les Anglais nous ont donné l'exemple. Leurs savants les plus éminents n'ont pas dédaigné d'étudier les grands animaux sauvages de leurs colonies (1), et c'est dans leurs livres seuls qu'on peut, aujourd'hui, trouver certains renseignements importants.

Chez nous, à vrai dire, il existe bien un assez grand nombre

(1) Voir la *Bibliographie*, à la fin du volume, spécialement les nos 34-35, 36, 41, 50, 51, 55. Consulter aussi certaines publications américaines, par exemple les nos 2, 12, 20, 22. Nous avons omis de mentionner un très grand nombre d'ouvrages concernant uniquement l'Afrique du Sud, l'Afrique orientale anglaise, et l'Abyssinie. Nous ne parlons pas, bien entendu, de ce qui a pu être publié sur la grande faune des Indes, dont la *Bibliographie* est très riche.

405
3650
(V, 7)



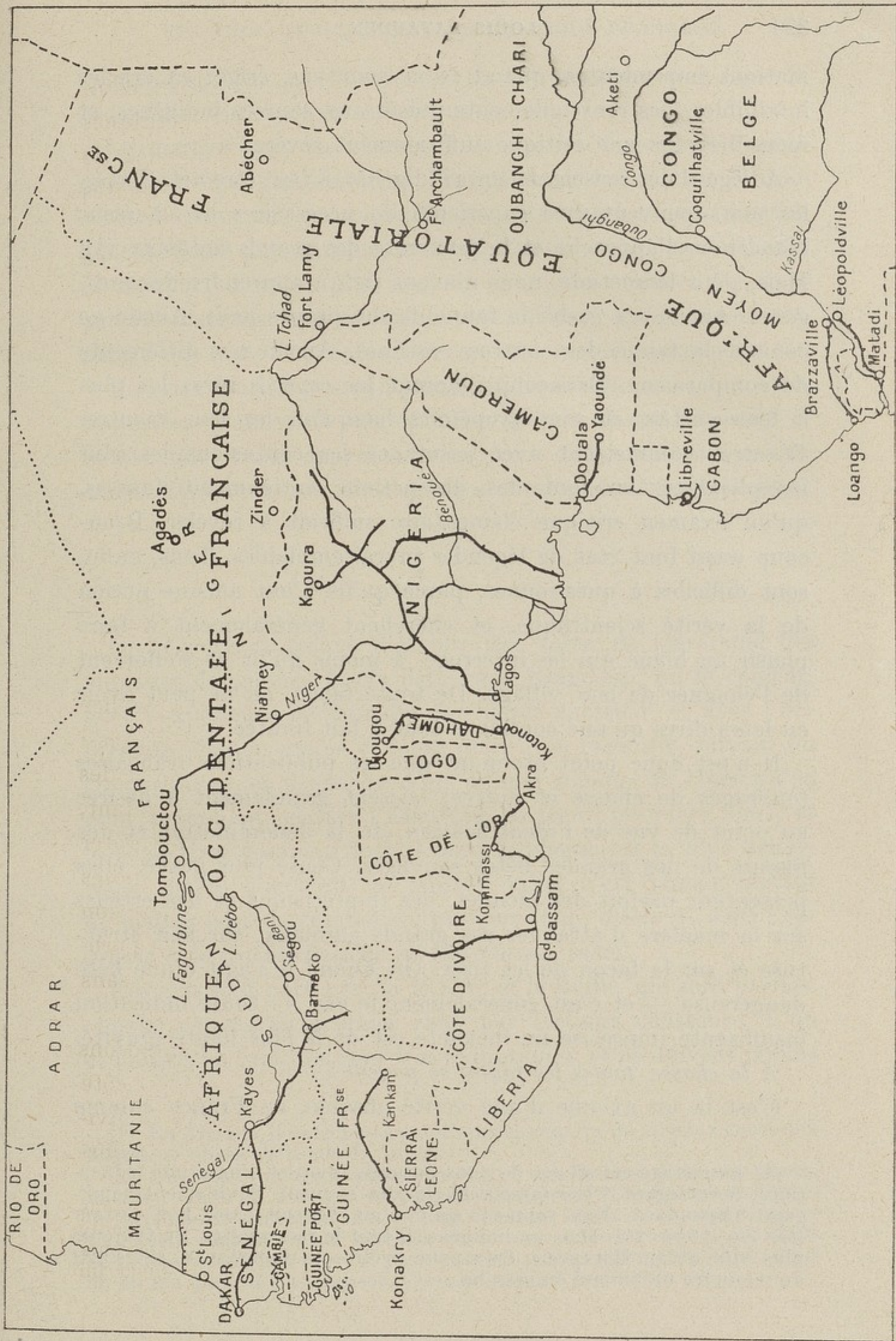
de publications. Mais elles sont loin d'être toujours recommandables. Le peu qu'on trouve dans les périodiques scientifiques officiels n'est pas très encourageant. Quant aux Revues de vulgarisation, lorsqu'elles abordent ces sujets, les énormités sont leur lot coutumier.

Les ouvrages cynégétiques, émanant de chasseurs qui ne sont point des naturalistes, ne sauraient, bien entendu, remédier à cette fâcheuse carence de documentation. Tout ce qu'on peut leur demander, c'est de ne pas faire trop d'incursions dans le domaine de l'histoire naturelle, incursions qui ont trop souvent pour résultat d'ériger l'erreur en dogme intangible (1).

D'autre part certains coloniaux, appuyés sur la durée de leur séjour en Afrique, et convaincus de leurs facultés d'observation, ont délibérément abordé ces études, mais avec plus de confiance que de bonheur. A vrai dire, ils ne semblent pas en avoir soupçonné les difficultés. Car, pas plus pour les grands animaux que pour les petits, l'histoire naturelle ne peut s'improviser. C'est un travers très répandu aux colonies de croire que, sur toutes les questions dites « coloniales », la compétence se mesure à la durée du séjour. Des dispositions initiales, aussi indispensables en zoologie qu'en mathématiques, des études préalables nécessaires, il est bien rarement question. Cependant, constater un fait n'est pas si facile qu'on le pense. L'interpréter l'est moins encore. Les coloniaux, habitués en toutes choses à décider seuls, ont fini par méconnaître entièrement la notion de compétence. C'est un exemple curieux de déformation professionnelle, qui n'est pas sans inconvénients, ni même sans dangers.

Ainsi s'explique-t-on que dans beaucoup de publications françaises sur le sujet qui nous occupe, on rencontre, à côté d'erreurs et de confusions manifestes, des observations individuelles généralisées à tort, des hypothèses périmées, des affir-

(1) C'est ainsi qu'E. FOA (*Bibliographie*, nos 15 et 16) pour lequel nous professons par ailleurs une très haute estime, et qui mérite d'être écouté toutes les fois qu'il parle « cynégétique », a commis les plus graves erreurs lorsqu'il s'est aventuré dans le domaine de l'histoire naturelle, car lui non plus, n'était pas naturaliste.



mations imprudentes, quand ce ne sont pas, érigés en oracles infaillibles, des renseignements puisés aux sources indigènes, et recueillis sans une critique suffisamment sévère.

A l'égard des renseignements indigènes, il faut être net. Certes, les noirs peuvent être supérieurs ou nécessaires au chasseur blanc pour l'approche et la poursuite des grands animaux (1). Mais, pour leur étude, nous n'avons rien à apprendre des indigènes. Aucun n'a établi la faune de son propre pays. Aucun ne connaît la faune des contrées voisines. Aucun n'a d'éléments de comparaison. Beaucoup ignorent les espèces rares les plus à leur portée, et sont stupéfaits lorsqu'on les leur montre. D'autres commettent avec assurance les confusions les plus inexplicables, ou font des distinctions entièrement fausses, qu'un examen critique élémentaire suffirait à révéler. Beaucoup aussi font état de légendes invraisemblables. Tous, enfin, sont difficiles à questionner, parce qu'ils n'ont aucune notion de la vérité scientifique, et cherchent généralement à faire plaisir au blanc qui les interroge, à moins qu'ils ne s'efforcent de l'éloigner de leur village. De toute façon, on ne peut avoir en leurs dires qu'une confiance tout à fait limitée.

Il n'est donc point étonnant que les publications françaises (ouvrages de chasse et autres) laissent grandement à désirer au point de vue de l'identification, de la dénomination et des mœurs de nos grandes bêtes sauvages. Chose plus grave, elles présentent parfois des lacunes, des imprécisions et des erreurs sur la manière d'attaquer ces grands animaux, sur leur structure et sur la façon de les tirer. Or, quand il s'agit d'une bête dangereuse — et c'est généralement le cas, — toute indication insuffisante, imprécise ou inexacte est de la plus haute gravité.

A la chasse, toutes les fautes se payent.

C'est là un axiome d'une vérité absolue, en France comme

(1) Le pistage est affaire de dons naturels (vue) et d'habitude (éducation). A cet égard, l'Européen sera, le plus souvent, doublement handicapé. Cependant, FOA rapporte qu'il était devenu assez bon pisteur (*loc. cit.*, 16, p. 24). Mais un indigène, il faut le reconnaître, va toujours plus vite qu'un Européen. Cela peut avoir son importance, s'il s'agit de rejoindre un animal en marche.

en Afrique. Mais en France, on ne risque, après tout, que la bredouille. En Afrique, on risque sa vie.

Le martyrologe des chasseurs de grands fauves doit comporter un enseignement : DE WATTEVILLE, tué par un Rhinocéros, LATHAM tué par un Buffle, BRUNEAU DE LABORIE, mortellement blessé par un Lion, le D^r C. CHRISTY tué par un Buffle, et combien d'autres plus anciens ou moins célèbres (1), tous ont été victimes, non seulement des animaux qu'ils chassaient, mais d'une faute imputable à eux-mêmes ou à leur armement (2).

En cette matière, on comprend qu'il vaille la peine de mettre toutes les chances de son côté. La grande chasse nécessite et mérite une étude approfondie. *A dire vrai, c'est une science exacte.* Et, en tout cas, c'est quelque chose de tout à fait sérieux.

* * *

On a souvent essayé d'établir une sorte de hiérarchie des animaux dangereux. Cette liste varie beaucoup, on le conçoit, avec l'expérience personnelle de chaque chasseur, et avec l'impression plus ou moins violente qu'il a pu ressentir, suivant les circonstances, en présence d'un animal donné. Je crois qu'on peut, cependant, classer l'Eléphant en toute première ligne, et le considérer comme l'animal dont la chasse est la plus dangereuse, parce que c'est un animal qu'on n'est jamais certain de mettre hors de combat du premier coup, *même si, dans l'approche et le tir, le chasseur ne fait aucune faute.*

Les avis sont partagés sur le Lion et le Buffle, qui sont parfois, chacun, classés au premier rang par certains chasseurs. L'un et l'autre, en tout cas, sont très redoutables, et ne doivent jamais

(1) En Afrique, il ne se passe pas d'années sans qu'un ou deux chasseurs blancs ne soient victimes de fauves.

(2) Une étude cynégétique parue il y a une dizaine d'années recommande, lorsqu'on a blessé un animal dangereux, d'abandonner le soin de la poursuite aux indigènes. Aucun chasseur digne de ce nom n'acceptera cette suggestion qui consiste en somme à faire courir à des noirs un danger auquel on ne veut pas s'exposer personnellement. Dans ce cas là, on n'a qu'à ne pas chasser. C'est infiniment préférable.

être poursuivis, une fois blessés, sans les plus sérieuses précautions.

Le Rhinocéros peut être classé le dernier de cette terrible liste. Certes, il est difficile à tuer ; mais il est, en dernière analyse relativement aisé d'éviter sa charge, si on en arrive à cette fâcheuse extrémité. Malgré quoi, le Rhinocéros a fait d'assez nombreuses victimes parmi les blancs, et il est très redouté des noirs.

D'une façon générale, aucun des animaux de l'Afrique n'est dangereux tant qu'on ne l'a pas attaqué.

Cependant, il y a des exceptions.

Par hasard, le chasseur pourra passer auprès d'une Lionne allaitant ses lionceaux. Il pourra tomber sous le vent d'une femelle d'Eléphant dont le petit est trop jeune pour suivre le troupeau. Il pourra être senti par un vieux Rhinocéros maladif, aigri et quinteux. Il pourra aussi rencontrer des animaux blessés antérieurement et devenus dangereux. NIEDIECK a conté, dans son livre (1) l'impressionnante aventure dans laquelle une troupe de trois Eléphants a suivi, et littéralement chassé à la piste son convoi, pendant plusieurs heures, pour aboutir, la nuit venue, à l'attaque délibérée de son camp, où il y eut plusieurs blessés, et où c'est miracle qu'il n'y ait pas eu mort d'hommes. Un vieux mâle d'Eléphant, un *Rogue*, ou au contraire une vieille femelle sans défenses, pourront aussi charger sans provocation. De même un troupeau de Buffles, acculé sans que le chasseur s'en soit rendu compte, ou, en pays de montagnes, trompé par un écho. Mais ces dangers sont, somme toute, exceptionnels.

Par contre, lorsqu'on poursuit un animal blessé — et il est rare qu'on l'abatte définitivement du premier coup — le danger cesse d'être l'exception pour devenir la règle. *Car un animal blessé et poursuivi chargera toujours.* Au chasseur d'être prêt, et de prendre ses dispositions pour faire face, dans les meilleures conditions, à une attaque absolument certaine.

(1) Cf. P. NIEDIECK, *Mes chasses dans les cinq parties du monde*, trad. française, Plon, 1907, p. 328.

Nous donnerons, au chapitre concernant chacune des espèces, des indications précises sur son comportement, lorsqu'elle a été blessée. Mais ici, où nous faisons œuvre de naturaliste, nous ne pouvons aborder en détail l'étude des armes et des munitions, si négligée en France, et pourtant si nécessaire. Nous dirons seulement que les munitions *réglementaires* du fusil et de la carabine 86, — presque uniquement utilisées dans les colonies françaises, — devraient être absolument prosrites (1), car elles ne peuvent convenir que dans certains cas, ou à des tireurs exceptionnels. Leur emploi a coûté la vie à quelques chasseurs. En outre, combien d'animaux, touchés et blessés, sont allés mourir misérablement dans la brousse, sans profit pour personne, parfois sans même que le chasseur ait eu le sentiment qu'ils avaient été atteints !

* * *

L'Afrique équatoriale française dont le territoire s'étend depuis le Tibesti jusqu'au Congo comprend véritablement tous les milieux biologiques que l'on peut rencontrer en Afrique, depuis les montagnes Sahariennes dénudées jusqu'à la forêt primitive équatoriale, en passant par les différents types de végétation dégradée : forêt secondaire (brousse), savanes plus ou moins arborées, et prairies, sans oublier les marécages.

C'est dire qu'on y rencontre la gamme presque complète des grandes espèces de Mammifères africains, sous quelques-unes de leurs formes. Nous indiquerons, pour chaque espèce, sa répartition géographique précise, et les milieux où elle vit, ainsi que les adaptations auxquelles elle aura pu se trouver contrainte.

L'organisation et la réglementation de la chasse en Afrique équatoriale française ne sont certainement pas encore ce qu'elles devraient être pour assurer à la fois la protection des grands

(1) Ces balles ne conviennent réellement que pour le tir à la tête des Eléphants. Elles ne sauraient, en aucun cas, arrêter un Lion tiré en plein corps, qu'elles traverseront, sans briser sa charge.

animaux et l'exercice normal de la grande chasse. Celle-ci doit en somme prélever l'accroissement du Capital-gibier, en maintenant ce capital intact, ou même en le reconstituant, lorsque — ce qui est ici le cas — il a été gravement entamé. Nous avons exposé ailleurs notre point de vue sur ces questions (1), que ce n'est pas ici le lieu de traiter en détail.

C'est par le Nord ou par l'Ouest que pourront le plus souvent arriver en Afrique française les sportsmen désireux de se livrer à l'exercice de la grande chasse. La traversée du Sahara en automobile n'est plus maintenant un exploit exceptionnel. Des particuliers l'ont réalisée avec succès. L'accès du Soudan par le chemin de fer est facile, et l'arrivée au Tchad par le Cameroun est relativement aisée, en saison sèche, pour une automobile.

L'accès par le Sud, qui comporte une très longue remontée du fleuve, est bien moins facile.

L'organisation matérielle de la chasse en Afrique occidentale française et Afrique équatoriale française est presque inexistante. Nulle part le sportsman ne trouvera d'agences sérieusement organisées. Nulle part il ne trouvera de taxidermistes aptes à préparer et à préserver ses trophées. Il devra tout faire lui-même. Quant aux guides et aux chasseurs indigènes professionnels, leur concours dépendra entièrement des autorités administratives, dont la bienveillance n'est pas toujours assurée.

Nonobstant toutes ces difficultés, la pratique de la chasse en Afrique équatoriale française permettra au chasseur digne de ce nom d'abattre les plus belles espèces de la grande faune africaine, depuis le Rhinocéros de Burchell jusqu'au Bongo, en passant par l'Eland géant et le grand Koudou ; sans oublier les Eléphants, les Buffles et les Lions.

* * *

Mais avant de passer à l'étude de ces diverses espèces, il est

(1) Cf. *La diminution et la protection rationnelle de la grande faune africaine*, Rapport de mission, par L. LAVAUDEN (*Bull. Ag. génér. des Colonies*, n° 278, 1932).

nécessaire de consacrer quelques mots, pour les réfuter, à certaines idées erronées qui persistent, malgré tout, d'une part dans les milieux scientifiques, d'autre part dans les milieux coloniaux.

On dit parfois — on a dit surtout, il y a quelques années — dans les milieux scientifiques, que les grands animaux sont parfaitement connus et qu'il ne reste rien à découvrir à leur sujet. A. MILNE-EDWARDS le déclarait déjà, paraît-il, à M. EDMOND DE PONCINS, en 1898 (1). Or, on a découvert l'Okapi en 1901, le grand Sanglier noir de la forêt équatoriale (*Hylochaerus meinertzhageni*) en 1904, et le grand Bushbuck des montagnes d'Abyssinie (*Tragelaphus buxtoni*) en 1910. La systématique des Buffles (animaux cependant communs) n'a été que tout récemment éclaircie. Celle des Eléphants reste entourée d'obscurité et bien des questions se posent encore au naturaliste, au sujet des grands Anthropoïdes de la forêt équatoriale. On voit combien il est exagéré de déclarer que les grands animaux sont connus !

Il n'est pas moins exagéré de réclamer la destruction du gibier au nom de l'hygiène publique. Il y a une vingtaine d'années, des hommes de science n'ont pas hésité à écrire qu'il fallait, dans toutes les régions à Tsé-tsé, exterminer entièrement le grand gibier, source de typanosomiasés animales, funestes aux troupeaux, et réservoir de la maladie du sommeil. Déjà, le regretté EDMOND PERRIER, alors Directeur du Muséum, s'était élevé contre cette audacieuse théorie, faisant justement ressortir qu'on ignorait si cette destruction atteindrait le but fixé, et si d'autres animaux ne joueraient pas le rôle inconsidérément attribué aux seuls Buffles et Antilopes. Et en effet, on a découvert, depuis, que les Crocodiles étaient un des principaux agents d'infection de la Tsé-tsé, et on peut être certain qu'à cet égard, les Damans ne sont point sans reproche. Or, on ne saurait songer à détruire entièrement ni les Crocodiles, ni les Damans. Si donc on avait obéi aux suggestions indiquées

(1) Cf. Vicomte E. DE PONCINS, *Note sur le gros gibier de nos colonies*, Tours, 1913, p. 9.

plus haut, on aurait détruit le grand gibier sans retour, *et on l'aurait détruit pour rien*. Cet exemple montre combien il faut être prudent avant de décréter l'ostracisme d'une ou de plusieurs espèces animales.

De même, l'épithète de nuisible, parfois si inconsidérément distribuée, ne saurait être un motif de totale extermination. Il est probable que dans la diffusion des maladies épidémiques qui ont dévasté les troupeaux sud-africains, la destruction totale des Lions a joué un certain rôle. En effet, le Lion fait, pour ainsi dire, la police sanitaire des troupeaux à sa portée, qu'il s'agisse des animaux sauvages, ou du bétail, susceptibles d'être éprouvés par les mêmes maladies. Il attaque, de préférence, les animaux malades, moins capables de fuir, et prévient par là la contagion. Ce n'est pas une simple vue de l'esprit. Des faits analogues se retrouvent partout. En Ecosse, on a été obligé de protéger le Faucon pèlerin en raison des épidémies qui ravageaient les Grouses ; et dans les Alpes autrichiennes, pour enrayer une maladie des Chamois, on a dû, jadis protéger l'Aigle royal. Ces questions sont aujourd'hui parfaitement connues. Et l'on peut mesurer quel changement une information exacte sur ce sujet peut apporter aux conceptions traditionnelles.

* * *

Dans bien des milieux coloniaux, on voit émettre d'autres sophismes. Le grand gibier, dit-on, doit disparaître devant le bétail. Il a été exterminé dans l'Afrique du Sud par la colonisation ; il en est de même, en ce moment, au Congo belge. C'est inévitable.

D'abord, il n'est pas du tout évident que les exemples de l'Afrique du Sud et du Congo belge méritent d'être proposés pour modèles. Nous pensons même le contraire. L'intérêt général, permanent de sa nature, doit, — ou devrait — aux colonies comme ailleurs, primer les intérêts particuliers, essentiellement momentanés, et tout de circonstances.

Ensuite, la disparition du gibier n'est nullement une conséquence inévitable de la civilisation.

Avant que le bétail introduit ou élevé en Afrique équatoriale française puisse contribuer sérieusement au ravitaillement de la colonie, et à son développement économique, on doit veiller à ce que le grand gibier ne soit pas détruit inconsidérément en vue d'intérêts éphémères, et pour le profit exclusif de quelques personnes, trafiquants d'ivoire ou ravitailleurs de chantiers.

D'autre part, si la conservation du droit de chasse des indigènes est une mesure d'équité, il ne faut pas perdre de vue que les générations futures auront les mêmes droits que la génération d'aujourd'hui. Pour leur conserver le droit de chasse demain, il importe aujourd'hui de le réglementer, et de mettre les générations actuelles dans l'impossibilité d'abuser (1).

En ce qui concerne le Chasseur européen, il convient que les chasses organisées pour quelques touristes illustres ne soient, ni dans leur préparation, ni dans leur exécution (2), ni dans leurs suites, l'occasion de véritables tueries, qui ne sont plus de la chasse, mais bien de la destruction : les chasses du Président ROOSEVELT, en 1909, au Kenya, dans l'Ouganda, et au Lado peuvent être citées en exemple et même en modèle. C'était, il est vrai, en pays anglais... et le Président ROOSEVELT était un véritable chasseur.

Enfin, il serait nécessaire que le sportsman européen ordinaire, qui vient en Afrique faire du sport, chercher quelques trophées intéressants, et dont la présence est, en somme, un bien pour le pays, ne soit pas considéré par les autorités locales comme un ennemi qu'il est indispensable d'écarter au plus vite parce qu'il pourrait constater des choses regrettables que son

(1) Par l'interdiction *effective* des procédés destructeurs (chasse au feu), ou dangereux pour la circulation publique (Fosses ou autres pièges) ; enfin par la réglementation stricte du port et de l'usage des armes à feu. Celles-ci ne correspondent pas aux usages traditionnels des indigènes ; et il est inadmissible que ceux-ci puissent user des mêmes armes que les Européens, sans être soumis aux mêmes restrictions fiscales et cynégétiques que ceux-ci. La règle est, en matière de chasse, de prélever le revenu, sans entamer le capital. C'est la notion de *possibilité*, familière aux forestiers, qui doit en déterminer l'application.

(2) Rabats excessifs, exécutés par des armées de noirs, par exemple.

indépendance lui permettrait de signaler. Ce point de vue mérite la plus sérieuse attention.

L'exercice normal de la grande chasse sportive, soit par les officiers, soit par les fonctionnaires installés dans le pays, soit par les sportsmen en déplacement, doit être, à tous égards, encouragé, favorisé, beaucoup plus que brimé. La chasse est, on peut le dire, presque la seule distraction saine qui s'offre à ceux de nos coloniaux qui n'aiment point l'étude. Si on leur rend difficile l'exercice de cette distraction, ils tomberont dans la boisson, ou pis encore. Il convient donc que les autorités n'apportent aucune vexation inutile à l'entrée ou à la circulation des armes, pourvu que toutes garanties soient prises pour que le chasseur ne puisse se livrer à leur commerce, et qu'un contrôle administratif sérieux soit établi sur les armes réglementaires en usage dans les armées françaises ou étrangères. Les restrictions à cet égard intéresseront peu les vrais chasseurs, car les armes réglementaires sont sans doute économiques, mais très peu propres à la grande chasse.

* * *

Nous devons dire ici un mot des dénominations vulgaires répandues dans les colonies françaises. Elles sont déplorables, mais la routine et l'obstination des coloniaux sont vraiment sans bornes. Parmi les Antilopes, toutes les grandes sont appelées sans discernement КОБА, dénomination Peuhl pour désigner le Bubale. Les moyennes ou petites sont indistinctement nommées *Biches*, nom qui a peut-être pour origine le mot portugais *Bicho* qui signifie : animal de petite taille.

De même, les Crocodiles, les Varans, les Calaos et les Pythons seront respectivement baptisés : Caïmans, Iguanes, Toucans, et Boas, bien que ces noms désignent des animaux exclusivement sud-américains. C'est peut-être encore l'influence portugaise !

Les coloniaux français n'ont d'ailleurs pas le monopole de ces désignations fâcheuses. Les émigrants européens, Boërs ou

autres, qui furent les premiers colons de l'Afrique du Sud employèrent les mots *Gemsbock* (de *Gemse* : Chamois), pour désigner un *Oreotragus* ; *Eland* (nous avons adopté le *d* final) pour désigner la plus grande des Antilopes, tout comme le véritable Elan est le plus grand des Cerfs. Bien d'autres exemples aussi absurdes pourraient être relevés.

Il est vrai que la fantaisie dans la désignation des animaux exotiques s'appuie sur de solides traditions.

L'antiquité a connu les *Bœufs de Lucanie*, qui étaient des Eléphants, les *Rats de Pharaon*, qui étaient des Mangoustes, sans même oublier le Lapin, nommé *Cuniculus*, c'est-à-dire Petit chien, et même l'Hippopotame. On voit les inconvénients des noms donnés par la foule ignorante, noms que le temps sanctionne parfois sans doute, mais sans en faire disparaître l'impropriété.

Des confusions du même ordre se sont glissées parfois jusque dans des publications officielles. C'est ainsi que la Carte (Faune) de l'*Afrique équatoriale française* dressée par le Géographe du Ministère des Colonies porte des indications dont ce géographe ne saurait bien évidemment être responsable, mais qui n'en sont pas moins fausses. Cette carte mentionne ainsi des Marmottes dans l'Ouadaï (Il s'agit certainement de Damans) ; des Daims, des Bœufs musqués, en différents endroits ; des Blaireaux (il s'agit probablement d'un Ratel), et enfin, à deux reprises différentes, notamment sur la frontière orientale du Cameroun, des Zèbres. Cette dernière indication est grave, et doit être rectifiée explicitement : il n'y a malheureusement pas de Zèbres en A. E. F., ni au Cameroun, et on se demande vraiment l'origine de cette erreur énorme.

De même, le Décret du 25 août 1929 mentionne dans l'annexe I, des animaux protégés en A. E. F. au n° 5, l'Ane sauvage (*Equus asinus africanus*). C'est aussi une erreur, que nous avons déjà signalée à propos du Sahara (1) et qui vient peut-être de

(1) Cf. L. LAVAUDEN, *loc. cit.*, 27, p. 62. Les Anes sauvages de l'Afrique n'existent qu'à l'est du Nil. On distingue *Equus asinus africanus* Fitz.

l'erreur commise au Katanga par le Gouvernement belge, qui comprend aussi l'Onagre dans la liste des animaux protégés. Cette dernière erreur a été occasionnée par ce fait que les colons belges nomment Anes sauvages les femelles du *Cobus defassa*, qui sont dépourvues de cornes et offrent ainsi avec des Anes une grossière ressemblance.

On voit combien les noms donnés par des Européens même instruits peuvent laisser à désirer.

Les dénominations indigènes sont, en général, mieux appropriées. Cependant, là aussi, des réserves s'imposent. Beaucoup de distinctions sont faites sans raisons sérieuses ; au contraire, des confusions réunissent ce qui devrait être séparé. *Dans des tribus différentes, le même nom peut désigner deux animaux distincts.* Ce peut être une source d'erreurs.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les noms varient d'une peuplade à l'autre. Assurément, la connaissance des dénominations indigènes sera toujours nécessaire au chasseur pour s'entendre avec son guide. Mais il convient qu'il soit averti de toutes ces difficultés, et qu'il sache que la nomenclature scientifique, qui a bien plus de précision, ne lui sera pas moins nécessaire.

* * *

Nous avons, en A. O. F. et surtout en A. E. F. quelques-uns des plus beaux territoires de chasse du monde. La chasse pourrait y jouer un rôle économique important. Qu'on songe qu'en 1929-1930, le produit des seules licences de chasse dans le territoire du Tanganyka (territoire sous mandat anglais, d'importance cynégétique secondaire) a atteint 13.162 Livres sterling, soit plus de 1.600.000 francs, au cours d'alors. Qu'on songe au mouvement économique créé par cette abondance de chasseurs : Et qu'on ne croie pas que cet afflux soit destructeur. Car le vrai chasseur conserve, beaucoup plus qu'il ne détruit.

(Nubic), en voie d'extinction, *E. a. taeniopus* Heuglin (Abyssinie) et *E. a. somaliensis* Noack (Somaliland). Il n'y a pas d'Onagres dans le Sahara, ni oriental, ni occidental, ni méridional.

Nous avons souvent écrit, et nous répétons encore que l'organisation cynégétique anglaise est véritablement un modèle. Elle exploite, certes, intensément, la richesse que constitue le gibier, mais elle se garde d'en entamer le capital.

Nous devrions, nous pourrions faire comme les Anglais, et nos chasses, mieux aménagées, mieux préservées, mieux organisées, vaudraient largement les leurs. Que le lecteur songe, lorsqu'il lira les pages suivantes, que les grands animaux qu'il y trouvera décrits, risquent, dans un avenir prochain, de se trouver rangés dans la catégorie, qui s'accroît chaque jour, des animaux disparus. Qu'on pense à réagir, pendant qu'il en est temps. Il serait bon d'y réfléchir.

* * *

On voit que ce sont des buts multiples que nous nous sommes proposés en écrivant ce petit livre. A l'égard des autorités, nous souhaitons les éclairer sur la manière la meilleure d'organiser l'exercice de la chasse, sur l'utilité réelle d'une protection rationnelle des grandes espèces sauvages, dans l'intérêt bien entendu de la colonisation et des indigènes eux-mêmes. Aux chasseurs et aux coloniaux, nous avons voulu fournir des renseignements exacts, précis et complets sur la faune cynégétique à laquelle ils pourront avoir affaire en A. E. F. Nous donnons les noms scientifiques et indigènes des principaux animaux de chasse, les moyens de les déterminer exactement et de discerner les trophées intéressants par leurs dimensions. Nous étudions aussi la manière de les chasser, et les dangers souvent très sérieux auxquels cette chasse peut exposer. Enfin, les naturalistes trouveront ici un certain nombre de détails de systématique inédits, et aussi des précisions nombreuses sur les mœurs des grands animaux, les milieux qu'ils habitent, et leur distribution géographique — on dirait volontiers aujourd'hui sur leur *éthologie*, leur *écologie*, et leur *chorologie* — données dont beaucoup n'ont jamais été publiées, et dont plusieurs sont nouvelles.

* * *

Nous avons donc voulu faire ici, avant tout, œuvre de naturaliste. Et nous avons dès lors délibérément négligé une bonne partie de ce qui fait le véritable charme de ces chasses difficiles et dangereuses.

Nous n'avons fait qu'effleurer, çà et là, chemin faisant, certains aspects de l'élément sportif proprement dit. Nous n'avons pas non plus voulu nous étendre sur les principes de la morale cynégétique, qui font qu'un mode de chasse est admissible, qu'une arme est correcte, qu'un animal est, ou non, tirable. Nous avons passé systématiquement sous silence la grande poésie naturelle qui se dégage, pour le voyageur, des spectacles barbares et magnifiques que lui offre une nature attrayante malgré son hostilité. Il y a une véritable joie, une sorte de griserie poétique à se sentir plongé au sein d'une nature encore primitive, au milieu d'étranges et sublimes paysages. Et il est profondément émouvant de se trouver en présence de quelques-uns de ces animaux magnifiques, qui présentent tous un caractère esthétique éminent, et dont on va tenter l'attaque, qui pourra n'être pas sans risques.

Ces dangers de la grande chasse ont une valeur éducative et morale qu'il ne faut pas sous-estimer. C'est la rançon légitime de la destruction qu'ils accompagnent. C'est aussi un des éléments de l'attrait dont nous avons parlé.

Ce n'est, d'ailleurs, pas le seul. Ce charme si prenant et si spécial de l'Afrique centrale, qui vous fait tenir pour négligeables incommodités, fatigues et maladies, est tout à fait différent de l'enthousiasme scientifique que connaissent bien les explorateurs qui ont réalisé ou qui entrevoient des découvertes. C'est un sentiment particulier, qui a été admirablement décrit par le chasseur allemand SCHILLINGS, dont l'œuvre n'a, malheureusement, pas été traduite en français (1).

On trouve, en Afrique centrale, plus que l'attrait de la vie libre et sauvage, plus que les émotions naturellement provo-

quées par le danger et la recherche de la difficulté, — c'est-à-dire le sport. Certes, il convient qu'un naturaliste, qu'un chasseur, voie toutes choses avec sang-froid, et sache, en toutes circonstances, se dégager des impressions et s'asservir au réel. Il ne doit, à aucun degré, avoir l'esprit romantique. Mais il ne serait pas un homme digne de ce nom s'il ne ressentait intensément les émotions à la fois profondes et fortes que fait naître la contemplation des barbares mais merveilleux spectacles qu'offrent aux yeux de l'homme civilisé la nature équatoriale et les grands animaux qui la peuplent encore.

(1) Cf. SCHILLINGS, *Mit Blitzlicht und Büchse*, 1907. Il existe, de cet ouvrage, une traduction anglaise.

XIV

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE (1)

1. ANONYME. — African Game Protection (*Special publication of the American Committee for International wild Life Protection*, Cambridge (U. S. A.), 1933).
2. ALLEN (J.-A.). — Carnivora of the American Congo Expedition (*Bull. of the Amer. Mus. of Nat. Hist.*, 1924).
3. BÉCHET (J.-M.). — Etudes d'économie coloniale sur la grande faune et sur l'Eléphant du Congo belge (1 vol. in-8°, Diekirch, 1929).
- 4* BLANCOU (L.). — Contribution à l'étude de la faune sauvage de l'Oubangui-Chari (*Bull. Soc. de recherches congolaises*. Brazzaville, 1933).
5. BOURDARIE (P.). — La domestication de l'Eléphant d'Afrique (*Congrès de l'A. F. A. S.*, 17 août 1897).
6. — L'Eléphant d'Afrique, mesures internationales de protection (*Congrès international colonial de Bruxelles*, 1897-1898).
- 7* BRUNEAU DE LABORIE. — Du Cameroun au Caire par le désert de Lybie. Chasses au Tchad (1 vol. in-12°. Paris, 1924).
- 8* — Chasses en Afrique française (1 vol. in-4°. Paris, 1929).
9. CABRERA (A.). — Sobre los Leopardos africanos (*Bol. Real. Soc. Esp. Hist. nat.* Madrid, 1918).
10. — Mamíferos de la Guinea española (*Mem. Real Soc. Esp. Hist. nat.* Madrid, 1929).
- 11* CHAZELAS. — Guide de la Chasse et du Tourisme en Afrique centrale (1 vol. in-18. Paris, 1931).
12. CHRISTY (Dr C.). — The African Buffaloes (*Proceed. of the Zool. Soc. of London*, III, octobre 1929).
13. CLERGET. — La distribution géographique de l'Eléphant et du Lion en Afrique (*La Géographie*, 1912).

(1) Nous avons marqué d'un astérisque les ouvrages qui doivent être consultés avec circonspection au point de vue de l'histoire naturelle.

- 14* COUTOULY (F. DE). — Le gros et le petit gibier en Afrique occidentale française (*Bull. du Comité d'ét. hist. et scient. de l'A. O. F.*, 1925-1926).
- 15* FOA (EDOUARD). — Mes grandes chasses dans l'Afrique centrale (1 vol. in-8°. Paris, 1^{re} éd., 1899).
- 16* — Chasses aux grands fauves pendant la traversée du Continent Noir (1 vol. in-8°. Paris, 1^{re} éd., 1901).
17. FRAIPONT (J.). — Okapia (1 vol. grand in-4°. Bruxelles, 1907).
18. GROMIER (D^r E.). — La protection de la faune des Colonies (*Bull. Soc. géogr. de Marseille*, 1908).
19. — La protection de la faune africaine (*Bull. Société d'Acclimatation*, juin, juillet, août, 1933).
20. HELLER (E.). — The White Rhinoceros (1 broch. in-8°. *Smithsonian Instit.* New-York, 1913).
- 21* IN TANOUST (Administrateur CARBOU). — La chasse dans le pays saharien et sahélien de l'A. O. F. et de l'A. E. F. (1 vol. in-12°. Paris, 1930).
22. LANG (H.). — Recent and Historical notes on the square-lipped Rhinoceros (*Ceratotherium simum*) (*Journ. of Mammalogy*. New-York, 1923).
23. LAPLUME. — La Chasse au Congo (*Bull. agricole du Congo belge*, 1, 1911).
24. — La domestication des Eléphants au Congo belge (*Bull. agr. Congo belge*, 3, 1911).
25. — La domestication des Eléphants à Api (*Bull. agr. Congo belge*, 1, 1914).
26. LAVAUDEN (L.). — Contribution à l'Histoire naturelle des Buffles (*Rev. franç. de Mammalogie*, décembre 1927).
27. — Les Vertébrés du Sahara (1 vol. in-8°. Tunis, 1926).
28. — Les Gorilles (*La Terre et la Vie*, juillet 1932).
29. — Les Rhinocéros (*La Terre et la Vie*, septembre 1932).
30. — Le Parc national Albert (Congo belge) (*Revue des Eaux et Forêts*, mai 1933).
31. — La diminution et la protection rationnelle de la grande faune africaine (*Bull. de l'Ag. gén. des Colonies*, mai 1932, et 1 broch. in-8°. Brazzaville, 1933).
32. LEPLAE (E.). — Les grands animaux de chasse du Congo belge (1 broch. in-8°. Bruxelles, 1925).
33. — La domestication de l'Eléphant d'Afrique au Congo belge (*Bull. agricole du Congo belge*, 1-4, 1918).
34. LYDEKKER. — The Game Animals of Africa (1 vol. in-8°. London, 1^{re} éd., 1908 ; 2^e éd. refondue par DOLLMANN, 1926).

35. — The Ears as a Race Character in the African Elephant (*Proceed. of the zool. Soc. of London*, III, 1907).
36. — Catalogue of the Ungulate Mammals in the British Museum (5 vol. in-8°. London, 1913-1916).
- 37* MACLATCHY. — Les Buffles du Gabon (*La Terre et la Vie*, octobre 1932).
- 38* MACLAUD (D^r CH.). — Les Mammifères et les Oiseaux de l'Afrique occidentale (1 vol. in-12°. Paris, 1906).
39. MALBRANT (D^r R.). — Note sur les Eléphants du Tchad (*Rev. d'Hist. nat. appliquée*, septembre 1930).
40. — Note sur les Mammifères du Tchad (*Rev. d'Hist. nat. appliquée*, novembre 1930).
41. PEASE. — The Book of the Lion (1 vol. in-8°. London, 1913).
42. PÉCAUD (G.). — Contribution à l'étude de la faune sauvage de la colonie du Tchad (*Bull. Soc. de rech. congolaises*. Brazzaville, 1925).
- 43* PÉRIQUET (L.). — Rapport général sur la mission de délimitation Afrique équatoriale française-Cameroun (1912-1914), t. III (1 vol. in-4°. Paris, 1916).
- 44* PONCINS (Vicomte E. de). — Note sur le gros gibier de nos colonies (1 brochure in-18°. Tours, 1913).
45. POUSARGUES (E. de). — Etudes sur les Mammifères du Congo français (*Ann. Sc. nat. zool.*, 1897).
46. ROOSEVELT (TH.). — Mes chasses en Afrique (Traduction française, 1 vol. grand in-8°. Paris, 1910).
47. ROTHSCHILD (M. de) et NEUVILLE (H.). — Recherches sur l'Okapi et sur les Girafes de l'Est africain (2 vol. in-8°. Paris, 1910 et 1911).
48. SCHOUTEDEN. — L'Eléphant nain du Congo (*Rev. zool. afric.*, I, 2, 1909).
49. — L'Eléphant nain du Lac Léopold II (*Rev. zool. afric.*, III, 2, 1911).
50. SCLATER et THOMAS. — The Book of Antelopes (4 vol. in-4°, London, 1894-1900).
51. SELOUS. — A Hunter's Wandering in Africa (1 vol. in-8°, London, 1925).
52. TOURNIER (G.). — Les Eléphants (1 vol. in-8°. Paris, 1909).
53. TROUESART (E. L.). — Un Eléphant nain du Congo belge (*E. a. transseni*) (*La Nature*, 14 février 1911).
54. — La pluralité des espèces de Gorilles (*Bull. du Muséum*, 2 et 3, 1920).
55. WARD (ROWLAND). — Records of Big Game (1 vol. in-8°. London, 1^{re} éd., 1892 ; 9^e éd., 1928. ;

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	323
I. Les grands Singes.....	340
II. Les Carnivores.....	355
III. Les Antilopes	369
<i>a)</i> Antilopes des régions subdésertiques.....	369
<i>b)</i> Antilopes des savanes.....	376
<i>c)</i> Antilopes forestières.....	389
IV. Les Mouflons.....	394
V. Les Buffles.....	399
VI. Les Girafes et l'Okapi.....	411
VII. Les Hippopotames	416
VIII. Les Suidés	421
IX. Les Rhinocéros.....	425
X. Les Eléphants.....	441
XI. Les Siréniens.....	470
XII. Les Crocodiles.....	472
XIII. APPENDICE ; Préparation des trophées.....	478
XIV. BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE.....	493